

Dazibao

Bulletin d'information du syndicat SUD du Crédit Agricole

Tout va bien !

Nous en sommes à la 13^{ème} faillite bancaire aux Etats-Unis, les marchés financiers s'écroulent, les liquidités se sont évaporées, la récession menace, le spectre de 1929 ressurgit, les banques centrales font tourner la planche à billets à fond les gamelles. La presse, les opérateurs, l'opinion publique crient au scandale et à l'ignominie face aux conséquences de cette crise. Il est bizarre ce monde, car parmi tous ces désespérés d'aujourd'hui, combien hier se frottaient les mains, le sourire en coin, lorsque s'affichaient tous les potentiels de bénéfices qui reposaient sur les mêmes bases, causes de la crise : la spéculation et l'appât du gain ? Mais ne nous inquiétons pas, il n'y a pas que des malheureux. Les 5 principaux responsables des plus grosses faillites bancaires aux USA ont cumulé plus de 3 milliards de \$ de revenus ces 5 dernières années. En Europe, les " remerciés " de Fortis et Dexia ont rempli aussi leurs valises avant de quitter leurs fonctions. Le capitalisme garantit au moins une chose : l'impunité des dirigeants. Mais plus près de chez nous, pays du bon sens, où en sont donc notre groupe et plus particulièrement notre caisse régionale ? Georges Pauget annonçait en avril 2007 que le Crédit Agricole n'était pas directement menacé par les subprimes, mais juste par "une exposition indirecte très limitée". Comme pour saluer son savoir faire, la profession l'a nommé à la présidence de la fédération bancaire, organisme chargé de réfléchir à l'avenir hexagonal de cette activité. Il a succédé à Daniel Bouton, autre héraut désormais au rancart, la banque

française sait choisir ses symboles pour rassurer !

"Il faut avoir confiance dans notre entreprise" n'arrête pas de nous rabâcher notre direction, mais cette dernière ne peut s'empêcher, dès qu'elle a le micro à la main, de parler de licenciements, de faiblesse de la productivité et de réajustement potentiel d'effectif, comme à CALYON. A souffler le chaud et le froid, on risque de s'enrhumer et cela n'est vraiment pas bon pour restaurer cette confiance si nécessaire ! Il faudrait aussi des gestes forts et pas seulement en parler. Pourquoi notre Direction ne recevrait-elle pas du salaire en CCI d'Aquitaine ? De toute façon, pour eux, le salaire n'est qu'argent de poche, tout leur est pratiquement payé, logement, eau, gaz, électricité, TV, voiture de fonction, etc... En voilà un signe vraiment fort pour restaurer la confiance des salariés mais aussi celle des clients porteurs de parts, quelques peu ébranlés par la dégringolade du titre. Même si cela ne permettra pas de relever les cours, cela montrera que notre direction est solidaire et qu'elle joue collectif. Pourrait-on penser aussi qu'ils abandonnent leur système de retraite spécial (dit retraite chapeau), si gourmand en PNB, alors que cela a été supprimé à des catégories sociales bien moins favorisées tel que les cheminots ?

Allez! Tous ensemble dans les bons et les mauvais moments! C'est pas un bon slogan ça ? Et en plus cela en rappelle un autre !

Développement durable ou publicité mensongère

Alors comme ça, depuis un certain nombre de mois nos patrons seraient devenus "éco-responsables". Nous pouvons nous demander si c'est par obligation (consigne nationale oblige) ou par croyance en un avenir qui se voudra plus respectueux de la planète qui nous porte à tous.

Faisons le point. Sur le discours officiel, il n'y a pas d'ambiguïté, il faut changer quelques habitudes de travail, et tout ira bien. Mais dans la réalité, pour nos patrons, ne s'agit-il pas là de profiter d'un phénomène de société afin de promouvoir l'entreprise ?

Pubs télé, débats radio avec intervention de directeurs, site Internet avec tests à l'appui, fondations diverses, association avec la Grameen bank ... Nos dirigeants n'y vont pas par quatre chemins lorsqu'il s'agit de mettre en avant l'image de la boîte.

Si personne ne peut remettre en question certains de ces engagements désintéressés dans la micro-finance ou les points passerelles (pour ceux qui ne connaissent pas, c'est un endroit où des salariés détachés du Crédit Agricole reçoivent les clients en grande difficulté sociale et financière, afin de leur amener conseil et écoute, d'ailleurs nous attendons que notre caisse se décide à créer cette structure), les réalités du terrain sont bien loin de la prétention du discours.

Le site Internet national met en avant quatre pistes pour le durable :

■ La première consiste à proposer des produits et services responsables. Si tout le monde connaît les services à la personne (bon d'accord cela permet de développer l'emploi local et de créer du lien social), concernant le reste nous pensons qu'il peut y avoir confusion. Si nous disons OK pour les prêts "*environnementalement responsables*", nous pouvons regretter que le Crédit agricole ne soit pas directement un acteur local de la micro-finance (rappelons que c'est ce qui a été à l'origine de la création de notre entreprise). Mais quand nous voyons CALYON associé à ces pages, cela nous fait un peu mal à l'estomac, car il y a quelques années, SUD avec des associations de protection de l'environnement, avaient dénoncé le financement de la construction par notre filiale d'une usine à papier du groupe Botnia sur la rivière Uruguay, menaçant les écosystèmes locaux et les populations autochtones. Une plainte contre la violation des principes équateur dont nous nous réclamons, avait même été déposée en 2006 ! Foutage de gueule sur ce premier point ?

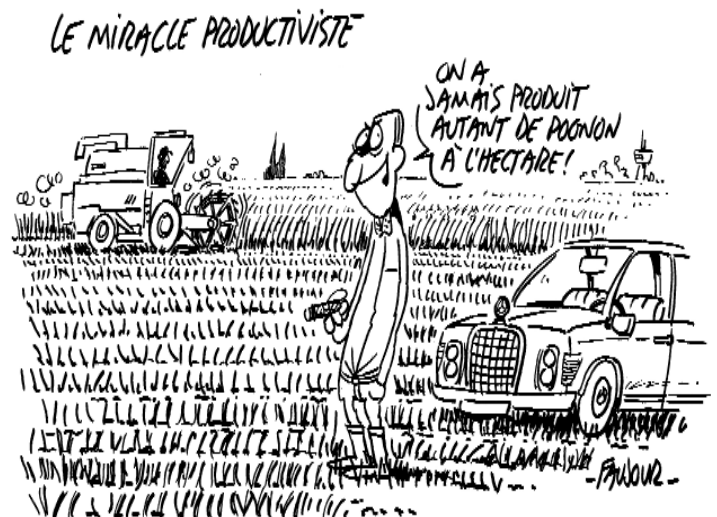
■ Deuxième point, soutenir le monde agricole. Là, nous pouvons sourire car il s'agit de promouvoir l'agriculture raisonnée, le bio par l'intermédiaire d'agences ou d'associations, mais qu'en est-il d'un engagement contre l'utilisation des OGM (le patron a dit qu'il ne se prononcerait pas, sûrement pour ne pas se fâcher avec d'éventuels gros clients), contre une agriculture ultra mécanisée et contre l'utilisation des pesticides? Premier financier de l'agriculture intensive, nous nous tirerions une balle dans la tête si nous refusions d'accorder des crédits à nos clients qui sont souvent nos administrateurs. Notre situation relèverait de la schizophrénie, d'un côté sauver la planète, de l'autre continuer à engranger des profits. Seule une illumination collective et salvatrice entraînant le renoncement de tout profit rapide et démesuré, permettrait un changement radical des pratiques. Souhaitons tout simplement que cela ne se fasse pas dans la douleur de catastrophes à l'échelle mondiale. Donc, ce n'est pas gagné.

■ Troisième point, le social. Si cela doit se résumer à l'embauche de personnel handicapé et de la diversité de la population salariée, cela fait un peu léger. Une entreprise comme la nôtre se doit d'être le reflet de la société dans laquelle elle évolue. Nous, ce que l'on demande, c'est aussi au quotidien des conditions de travail qui arrêtent de se dégrader et une meilleure considération, pour avoir des échanges durables (nous le verrons bien lors des prochaines négociations). Là, il faudra que nos dirigeants reviennent sur terre.

■ Quatrième point, la lutte contre le réchauffement de la planète. Là, on se rapproche du vide, isolation des locaux, panneaux et chauffe-eau solaires (même s'il y en a quelques uns), rapprochement des salariés (nous avons demandé un accord qui fasse en

sorte qu'un salarié ne soit pas à plus de 35 km de chez lui), ampoules à économie d'énergie... Nous avons proposé à la caisse de faire un achat groupé pour des vélos à assistance électrique, on nous a répondu, avec un sourire, que nous étions en avance sur notre temps, mais qu'en est-il de l'accessibilité du siège de la caisse régionale qui contraint beaucoup d'entre nous? Les embouteillages ce n'est pas très développement durable. Alors pourquoi pas un site près de la gare, accessible par le train, le tramway, le bus et l'auto. Mais là on va peut être trop loin, trop vite.

Comme nous pouvons le voir, le développement durable au Crédit Agricole ce doit être avant tout une question d'économie pour l'entreprise et un bon moyen pour elle de promouvoir des produits financiers sans altérer l'augmentation des profits. Mais dès que la ligne dépense de la Caisse Régionale est sollicitée, ça coince, le sauvetage de la planète, comme pour toutes les entreprises ce n'est qu'un produit marketing de plus ■

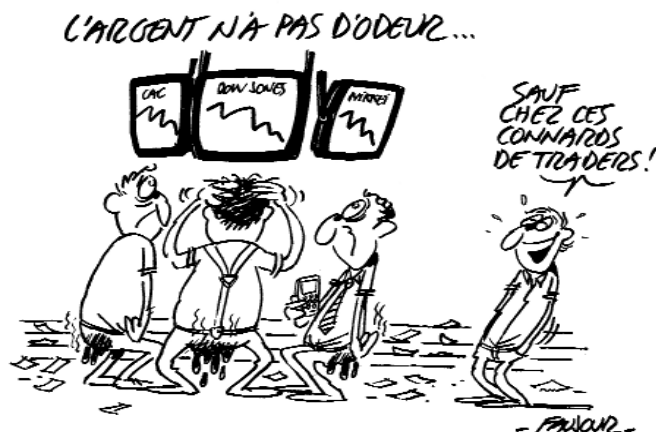


7 octobre

Ce mardi 7 octobre est une journée mondiale de mobilisation "Pour un travail décent", à l'initiative de la CSI (Confédération Syndicale Internationale).

Ce temps fort affirmera l'exigence d'emplois de qualité pour tous, de salaires revalorisés, d'améliorations des conditions et de durée de travail, de services publics efficaces et accessibles à tous.

Dans le contexte de crise internationale, une mobilisation d'ampleur est nécessaire pour promouvoir dans le Monde, en Europe et en France, les libertés et la solidarité ■



**La morale des traders :
pile je gagne, face tu perds.**

NAO

Comme chaque année, les Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) ont commencé entre la direction de la CR d'Aquitaine et les syndicats.

Le Bonus et l'Enveloppe commerciale seront au centre des premiers échanges. Le remplacement des conseillers, le temps partiel suivront puis le PERCO. Bien sûr, les Conditions de Travail suite aux grèves d'avril dernier ont été abordées. Une synthèse des groupes métiers a été présentée aux managers et doit l'être aux syndicats, avec les actions entreprises dès 2008, celles qui le seront en 2009 ou encore celles qui ne le seront jamais, jugées inopportunes par la direction. Quant aux horaires, ils restent inchangés en attente d'un consensus plus large mais l'heure de formation que nous demandons est réalisée pendant le temps de travail, posant de manière criante le problème du DIF, que nous souhaitons traiter d'une manière complète et définitive avec la direction. SUD avait aussi formulé des revendications spécifiques parmi lesquelles le Chèque Emploi Service Universel ou la prime de transport qui ne seront mis en place qu'au détriment d'autres éléments (à périmètre financier identique comme le dit si joliment Mme Farret) ■

Prime de transport pour tous ! Voitures de fonction pour les autres.

Depuis au moins deux années, les élus SUD demandaient une participation de la direction favorisant l'usage des transports en commun là où c'est desservi et une participation équivalente pour les autres agents. Ceci avec plusieurs arguments :

- La sauvegarde de la planète,
- L'incitation aux nominations près de la zone de résidence,
- La libération des places de parking (nécessaire surtout à Bordeaux) pour permettre aux collègues venant en réunion ou en formation de se garer sans problème.

La direction nous répondait chaque fois qu'elle n'était pas opposée mais qu'il fallait voir, s'adresser à la bonne instance, attendre....

Aujourd'hui que c'est devenu à la mode, tout le monde reprend la revendication (et nous en sommes satisfaits) pour les futures négociations.

Nous ne rajouterons qu'un seul mot à cet élan revendicatif : **CHICHE !**

Accident imaginaire

Réunion du Comité d'entreprise à Agen sur Adour. Les élus SUD s'y rendent en co-voiturage avec la voiture de l'un d'eux. La DRH se regroupe aussi en co-voiturage dans la voiture de fonction de Mme Farret. Les 2 voitures ont le même accident. La CAMCA, assurance de la CR, interviendra dans les 2 cas : l'élu SUD aura une franchise de 152€ à sa charge. Mme Farret 250€ pris en charge par la CR. Equitable non ?



Certaines banques européennes auraient atteint une telle taille que leur sauvetage n'est plus à la portée d'un état. Et de plus, il n'existerait à ce jour aucun mécanisme communautaire pour faire face à une telle éventualité. Ces banques seraient non seulement trop grosses pour faillir, mais aussi trop grosses pour être sauvées.

Faut pas confondre : cours limite et court-bouillon

Lors d'opérations de bourse, quand vous passez un ordre de vente avec un cours limite, vous êtes en droit de penser que c'est à ce prix minimum que vous vendrez. Oui, mais comme en orthographe, il y a des exceptions et c'est le cas d'Aquitaine 1, le fonds de placement dans notre Plan Epargne Entreprise. Lorsque vous passez un ordre via Internet sur Aquitaine 1, la page déclenchant votre opération vous propose un cours limite qui n'en est pas un. Il s'agit en fait, d'un cours à partir duquel l'opération de vente va se déclencher. Subtilité qui fait passer un cours minimum à un seuil de déclenchement quelque soit le cours au moment du dénouement de l'opération et sur ce fonds, elles sont " balayées " le mardi.

Pour faire simple, le jeudi je donne ordre (via Internet) de vendre mes parts d'Aquitaine 1 à un cours limite de 8€ (on peut rêver !), le lundi miracle ! La valeur de la part atteint les 8 €, l'opération de vente peut donc se déclencher. Elle se fera le mardi suivant, même à 6€, si c'est au cours du jour ! Résultat : In the Baba !

LA CROISSANCE SERA DE 1%



Faut pas confondre : Inactif et faire la Grèce

Début septembre, je suis à la retraite en voyage en Grèce et quelle ne fût pas ma surprise d'entendre la sonnerie de mon portable, je me connecte donc et qui est mon interlocuteur ? le service sécurité du Crédit Agricole m'informant qu'il y avait des problèmes à l'agence de Monséguir.

J'explique ma situation présente en lui disant qu'il me faudrait un certain temps pour me rendre à l'agence en question et que d'autre part, je ne faisais plus partie du personnel.

En fin d'après midi, alors que je me prélassais d'une baignade bienfaitrice, rebelote, coup de téléphone de la sécurité du Crédit Agricole m'informant à nouveau d'un dysfonctionnement à l'agence précitée.

J'indique alors à l'employé ma situation et celui-ci de partir en excuses!

Tout ce bla bla prouve à quel point les fichiers du personnel sont à jour, avec un risque supplémentaire lorsqu'ils sont sous-traités et délocalisés.

D'autre part, je pense que j'aurai une surtaxe téléphonique et que, quel que soit le montant, aussi minime soit-il, je demanderai à la CR de bien vouloir me rembourser ces frais ■

Noces d'argile.

Cinq mois après l'annonce de leur rapprochement, la CGC et l'UNSA poursuivent leur processus de fusion avec pour horizon le mariage fin 2009. Cette "fusion" est une première dans le syndicalisme français depuis 1945. Elle est née de l'application des nouvelles lois sociales réformant les règles de représentativité syndicale qui abandonnent la présomption irréfragable de représentativité dont bénéficiaient CGC, CGT, CFDT, FO, CFTC et qui excluait les jeunes syndicats tel que SUD. Gros pavé dans la mare où cette fusion suscite un fort mécontentement de la base UNSA et on les comprend, mais quels mots auront-ils à dire face à leurs responsables nationaux qui dirigent tout d'en haut ? Pour notre part, à SUD, ce sont les adhérents qui décident, nul staff de direction parisien qui nous impose ses directives, tout se décide entre nous, salariés du Crédit Agricole d'Aquitaine. Le prix de notre liberté est l'absence de subvention, l'acharnement des autres syndicats et des directions à nous empêcher d'exister, mais on s'en balance, vive notre indépendance !

Les voyages forment la vieillesse !

Durant de longues années, j'ai travaillé au Crédit Agricole en Gironde. Même après la fusion, chaque jour, je suis allé à Bordeaux. Il semble que le service des Ressources Humaines ait perdu ma trace après la suppression des pointeuses. Ainsi, ils ont passé un fichier rempli d'erreurs aux services de l'état organisant les élections prud'hommes. C'est la raison pour laquelle je vais devoir aller voter à la mairie d'Aire sur l'Adour, et faire 160 bornes aller et autant pour le retour sans oublier les frais de repas au routier du coin. Ceci, bien sûr, m'empêche d'être candidat dans mon département.

Ou alors, j'étais inscrit sur la liste des effectifs d'Aire et ce serait la prime de mobilité qu'ils auraient oublié de me verser !

Gros radins !

Dazibao

Mensuel édité par l'association
Dazibao

40, rue Lombard 33300 Bordeaux

N° ISSN : 1270 -5144

Directeur de publication :

Jean-Louis DANFLOUS

Rédacteur en chef :

Damien THOUROUDE

Composé et imprimé par nos soins

Prix du numéro : 1,5 €

Abonnement annuel : 15 €

Site : www.dazibao-sud.org

Statut de CAPV : déni de fonctions ou principe de réalité ?

C'est à l'occasion de la présentation du " dossier d'évaluation des compétences et de la performance ", nouvelle mouture, lors du dernier CE que la question du statut de CAPV a **encore** été abordée.

Car il y aura deux dossiers d'évaluation : un pour les équipes, un pour les managers.

Pour la direction, un CAPV n'est pas un manager. Il sera donc évalué via le "dossier équipe". Focus sur les critères : un manager organise, pilote et développe le fonds de commerce ; un manager anime le PNB et la gestion ; un manager fédère l'équipe et les compétences ; un manager entreprend et s'engage.

Nombre, pour ne pas dire tous, de CAPV se reconnaîtront dans ces missions. En plus, ils font tout ça avec moins de moyens humains que les agences en création, tout en étant des producteurs et surtout sans accès aux formations qui leur permettraient de le faire sans relever de la simple bonne volonté, sur le mode empirique relevant de l'improvisation. Après plusieurs années d'expérience dans le métier, d'auto apprentissage et de bons et loyaux services, on leur accorde le droit, non pas de passer cadre, mais de tenter de suivre la formation BADGE... Suivre une formation pour être manager alors qu'ils le sont depuis parfois plus de 10 ans... intéressant non ?

Certes, ce statut ne concerne que 34 salariés dans toute la CR, une minorité silencieuse direz-vous. Mais quand la réalité dépasse la fiche de poste théorique, il convient de s'intéresser aux cas particuliers, mêmes marginaux en nombre. La direction refuse d'ouvrir une négociation sur le sujet, à l'instar des demandes unanimes des syndicats. Une discussion devrait être entamée, dans une instance nous dit-on, mais laquelle ? Avec qui ?

DIF, un droit en perdition

En France, comme ailleurs, on est attaché au droit en général, aux droits individuels entre autres. Le DIF, Droit Individuel à la Formation, comme son nom l'indique, est un Droit de solliciter une formation auprès de son employeur dans la limite de 120 heures cumulées à raison de 20 h par an capitalisées. Mais la direction l'entend autrement. Pour elle, le DIF, c'est un compteur de temps de formation à impacter dès lors que le salarié suit une formation, qu'il la sollicite ou pas. Et l'heure de formation hebdomadaire doit rentrer dans ce cadre là. Dès lors que le salarié suit cette formation, il se verra donc décompter une heure de son capital DIF. Le droit dans tout ça ? Pas de problème, la direction a prévu de vous faire signer une feuille d'émargement pour formaliser le fait que VOUS ayez demandé cette formation ! C'est pas beau ça ? Et ceux qui rechigneraient à la signer et bien restez dans vos bureaux à bosser, on ne vous formera pas. Heureusement, quelques DAP et responsables d'unité pensent que la priorité c'est de former l'ensemble des équipes, signature ou pas donc, ont décidé de ne pas exclure les salariés qui, pour des raisons qui leur restent personnelles refuseraient de signer la dite feuille d'émargement... à bon entendeur... La liberté ça s'apprend et ça se prend !

Délégué du personnel :

Si comme tous les mois nous vous invitons à la lecture des questions sur intranet, trois petits commentaires cependant.

Le premier sur le temps de travail, personne ne doit oublier que les congés payés et la RTT sont des droits acquis par les salariés et que ceux-ci doivent être utilisés sinon nos patrons s'engouffreront dans cette brèche pour réduire ce temps que nous consacrons à l'autre vie, celle sociale et familiale.

Le deuxième sur le développement durable, nous avons demandé un achat groupé de vélos à assistance électrique, on nous a répondu, avec le sourire, que nous étions en avance sur notre temps: sans commentaire.

Le troisième, au cours de notre débat sur la carte démarchage pour les assistants, madame Farret, a prétendu que *SUD avait comme vision le pire alors que nous étions dans le meilleur*, ce qui a eu le don de faire rire ou sourire tout le monde y compris le représentant de la DRH ■

Le CHSCT 33 s'est réuni le 19/09/08.

Concernant les travaux réalisés au 3^{ème} trimestre :

Il faut noter que dans le bâtiment abritant l'ex-Logimatique, de nouveaux bureaux ont été mis à la disposition des MOAD (entreprise et banque Internet).

Il va y avoir création de 2 bureaux supplémentaires à Langon, à la place des banques assises. Nous avons été enfin entendus après nos nombreuses interventions. Quelle perte de temps !

Nous allons être informés sur les résultats des travaux des groupes métiers, à l'occasion d'un CHSCT exceptionnel le 22/10/08.

En attendant le détail de ces travaux, ceux-ci vont être présentés aux différents groupes métiers, lors d'une réunion à Agen, le 16/10/08.

Nous vous tiendrons au courant après ces réunions, mais d'ores et déjà tout n'a pas été accepté, et notamment sur les effectifs, la rémunération, les primes...

En tous cas, le Comité de Direction a été déçu, parce que les salariés n'ont pensé qu'à leur pomme, et n'ont même pas prononcé le mot "client" dans leurs revendications.

Enfin le bilan carbone a été présenté : 90% des déplacements du personnel se font en voiture, 5% en covoiturage et 4,5% en transport en commun. Le cabinet chargé de l'étude remettra ses pistes d'action retenues d'ici à quelques jours ■

Comité d'entreprise

Arrangements entre amis

Bordeaux, jour de paie et de comité d'entreprise. Petit sommaire, mais réunion symptomatique des relations intersyndicales dans notre entreprise. Avant de démarrer la séance, notre inégalable secrétaire imite l'envol du goéland. Il lève les bras de chaque côté pour les laisser retomber plusieurs fois de suite, l'air désabusé car il ne peut pas prendre son envol, le matériel d'enregistrement est en panne. SOMAINTEL est alors appelé à la rescousse selon une procédure d'urgence que seuls nos responsables connaissent.

La réunion s'entame avec la réorganisation des agences Pessac-Gradignan. Constat positif : un effectif en plus (un cadre). Par contre le poste est "réservé" pour quelqu'un d'extérieur, comme s'il n'y avait pas assez de talent dans nos murs. D'où vient la perle rare ? Pour l'instant, nous l'ignorons.

Ensuite arrive le fameux projet estampillé "Top secret" du mois dernier, la création d'une banque en ligne, filiale des caisses régionales. SUD a voté contre, car si l'idée de s'attaquer au marché proposé par le net est cohérente, la mise en œuvre nous apparaît peu judicieuse pour l'intérêt du personnel. Nous allons encore créer une entité différente, qui utilisera nos fonds propres pour directement nous concurrencer sur la collecte dans un premier temps et sur le reste plus tard. Le paradoxe vient que notre force (les fonds propres) risque fort d'être utilisée à nous affaiblir. Une banque en ligne d'accord ! Mais purement Crédit Agricole, les outils existent déjà en interne, il suffit de mettre les investissements prévus intra muros. Sur ce sujet les autres syndicats se sont abstenus.

Point suivant : Le nouveau dossier d'appréciation des salariés. Il nous a été présenté et il nous reste un mois pour le décortiquer et donner notre avis au prochain comité d'entreprise.

Pour suivre, certains élus ayant avec bonheur fait valoir leurs droits à la retraite, il s'agissait de les remplacer. Un poste était donc vacant au conseil d'administration de la caisse régionale, ainsi qu'à la présidence de la commission culture. Jusqu'alors SUD avait été écarté de ces instances, le conseil d'administration est un endroit feutré de douce quiétude où il n'est pas bon d'insérer de la contestation (surtout en période de grève) et les postes à responsabilité au CE ne doivent pas « tomber » aux mains de ces dangereux pirates, des fois qu'ils trouveraient à refaire. Deux volontaires se positionnent sur le mandat au conseil d'administration, une de FO et une sudiste. Le résultat du vote (7 à 6) excluait SUD, ainsi la représentation salariale au conseil d'administration de la caisse régionale avec : 2 FO, 1 CFDT, 1 UNSA est totalement déséquilibrée. La direction est soulagée, pas de trouble fête, point de manant dans cette haute instance. C'est au tour de la présidence de commission culture, un premier vote amène le statu quo, 6 voix pour l'un, 6 voix pour l'autre, et une abstention. La CGC demande alors une suspension de séance « si possible avec la CFDT ». De tractations en arrangements, le vote final exclura le candidat SUD bien évidemment. C'est le secrétaire adjoint du comité

d'entreprise (CFDT) qui en a hérité afin de consolider son cumul de fonctions : président de la commission assurance, de la commission formation et du conseil de surveillance d'Aquitaine¹. La coalition CGC et l'union syndicale FO CFDT UNSA marche à merveille quand il s'agit de contrer SUD et de faire plaisir à la direction. Par contre lors de la défense des salariés, notamment aux motifs de la dernière grève, qu'en était-il ?

La séance s'est terminée sur une multitude de questions diverses, dont la plus inquiétante relève de l'agence habitat. M CARAYOL nous a expliqué que crise de liquidité oblige, le off-shore en paiera le prix et qu'on en reparlera dans 3 mois.

D'ici là, qui vivra verra ■

Déclaration SUD : Election au Conseil d'administration

Suite à l'élection du CE de 2005, l'intersyndicale CFDT, FO, UNSA et la CGC avaient écarté SUD de toute représentation au Conseil d'Administration, comme de toute responsabilité au CE.

Nous avons regretté cette attitude.

Depuis, un mouvement social a secoué notre CR en avril dernier, avec des attentes fortes exprimées par le personnel et portées par les syndicats, dans une cohésion nécessaire, réclamée et appréciée par les salariés.

Aujourd'hui, l'occasion était donnée de rééquilibrer la représentation des salariés au Conseil d'Administration.

SUD tient toute sa place dans l'analyse des dossiers, dans les discussions et permet d'enrichir et de faire avancer les négociations, par ses critiques ou ses désaccords mais aussi ses propositions.

Vous avez encore fait le choix d'écarter SUD.

Cela nous paraît d'avantage un réflexe partisan qu'une recherche de respect et d'efficacité dans la défense de l'ensemble des salariés.

Nous le regrettons à nouveau.

